



Taxe d'habitation et AAH

Par Louwy

Bonjour

Je suis propriétaire de ma maison.

Je suis reconnu travailleur handicapé, je suis donc exonéré de la taxe foncière.

Je souhaite acquérir la maison qui est à côté de chez moi.

Elle ne sont pas mitoyenne mais seul 3 mètres les séparent.

Je compte relier les 2 maisons pour n'en faire qu'une seule.

Question : Est-ce que cela sera considéré comme une seule et même maison et je serais donc toujours exonéré de la taxe foncière pour l'ensemble où bien l'une sera considéré comme une maison secondaire ?

Merci